



Charte

des valeurs partagées
et d'engagement

DANS LA CITÉ ÉDUCATIVE ARRAGEOISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



PRÉFET
DU
PAS-DE-CALAIS



Édito du comité de pilotage

Le Président de la République a décidé, le 17 octobre 2019, d'engager l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Nous partageons pleinement les constats liés à la pauvreté et les enjeux identifiés autour de la réussite des enfants et des jeunes. Nous faisons de cette préoccupation notre priorité.

Il nous apparaît effectivement primordial de développer d'autres modes d'intervention, de collaboration et de partenariat, d'aborder les champs des politiques éducatives et familiales avec une approche innovante et expérimentale et de renforcer la transition éducative entre la petite enfance et l'école.

Nous sommes convaincus qu'il faut appréhender la réussite éducative de manière globale et décloisonnée, considérer l'enfant dans tous ses temps de vie et d'activités et fédérer davantage la communauté éducative autour de ces thématiques.

Dans cette perspective, nous avons saisi l'opportunité de différentes propositions qui font écho à nos actions et réalisations et nous permettront d'aller encore plus loin dans nos engagements.

Ainsi, deux recherches actions menées en partenariat avec l'association « Ensemble pour l'éducation et la petite enfance » d'une part, et l'Education nationale d'autre part accompagnent aujourd'hui la récente ouverture du pôle éducatif du Val de Scarpe regroupant une école maternelle, un accueil petite enfance et des services dédiés aux familles. Ces travaux portent spécifiquement sur la transition éducative entre la petite enfance et l'école et l'amélioration des pratiques pédagogiques pour permettre aux enfants de développer leurs habiletés et leurs compétences socio-émotionnelles.

Par ailleurs, fort de la mise en place du guichet unique depuis 2015 et de la commission d'attribution des places, les services de la Ville ont décidé également de mettre en œuvre les préconisations issues du vademecum sur l'attribution des places en crèche, dans le prolongement de la mission ministérielle confiée à Madame Laithier.

Dans le même état d'esprit, le comité tripartite composé du Préfet, de l'IA DASEN, et du Maire, s'est engagé dans l'expérimentation des cités éducatives, écosystème mobilisant tous les acteurs et toutes les ressources éducatives autour de la réussite des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Le périmètre de la Cité éducative réunit deux quartiers relevant de la politique de la Ville, périmètre restreint favorisant la mise en œuvre opérationnelle et permettant de proposer un parcours d'ambition et de réussite à chaque enfant et chaque jeune :

SECTEUR ARRAS OUEST

Collège Péguy, Ecole élémentaire Voltaire, Ecoles Maternelles Péguy et Voltaire.

Ecoles élémentaires Molière et La Fontaine, Ecoles maternelles Rouquié, Lacorre et Derôme.

SECTEUR CHEMINOTS JEAN JAURES / MOULIN HACART

Collège Marie-Curie, Ecole élémentaire Curie, Ecole Maternelle Jaurès.

Nous voulons franchir un nouveau cap : rassembler à partir des collèges et des écoles, tous les acteurs publics ou privés partageant les valeurs républicaines et prêts à contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes, en lien avec leurs familles.

C'est l'ambition de notre Cité éducative.

Introduction

La « cité éducative », proposée dans le cadre du rapport Borloo du 18 juillet 2018 constitue un défi éducatif intervenant auprès des enfants et des jeunes, qui partagent la conviction que l'éducation est le premier levier d'émancipation dans les quartiers.

La « cité éducative » est un écosystème mobilisant toutes les ressources éducatives dans la vie extra scolaire et scolaire d'un enfant dès le plus jeune âge en :

- organisant la continuité éducative des diverses interventions des acteurs,
- intensifiant et favorisant la convergence des actions.

Au regard des constats liés à la pauvreté et aux enjeux identifiés autour de la réussite des enfants et des jeunes, le comité tripartite s'est engagé dans ce **label d'excellence éducative**, mobilisateur pour l'ensemble de la communauté, rendant notamment les quartiers plus attractifs par leur mixité.

Cela autour des trois enjeux fixés par le dispositif des Cités Éducatives :

- Conforter le rôle de l'École,
- Organiser la continuité éducative,
- Ouvrir le champ des possibles.

Le comité de pilotage de la Cité Éducative arrageoise labellisée depuis le 5 septembre 2019 a engagé la phase expérimentale du projet par la mise en place de deux comités stratégiques partenariaux **le 7 octobre et le 7 novembre 2019**.

Les ministres Jean-Michel Blanquer et Julien Denormandie ont installé le Comité d'orientation et d'évaluation des Cités Éducatives le mardi 26 novembre 2019 à l'Assemblée Nationale.

Sur notre territoire, la mobilisation de l'ensemble des acteurs fut une réussite et a permis de proposer un programme d'actions validé lors d'un comité de pilotage le 9 décembre 2019.

Les actions proposées prennent à la fois en compte les projets existants et les besoins du territoire en articulation avec les dispositifs locaux et nationaux déjà mis en œuvre et particulièrement la programmation du contrat de Ville et les actions de droit commun.

La forme innovante du pilotage de la Cité Éducative garantit l'articulation des politiques publiques et le renforcement du partenariat.

Les premières instances ont permis de définir un programme d'action dans le cadre du fonds d'amorçage qui permet dès aujourd'hui d'illustrer les enjeux de la Cité Éducative.

Les objectifs et les enjeux affirmés

La charte des valeurs et d'engagement dans la Cité Éducative arrageoise, approuvée par les acteurs institutionnels et les partenaires, constitue une convention conclue entre le comité tripartite et les institutions, les associations, le monde économique et les usagers de la ville.

Elle fixe des principes pour encadrer, réguler et mettre en œuvre au mieux le programme d'actions de la Cité Éducative.

La charte établit également un cadre d'échange, de dialogue, de collaboration et de concertation entre les différents acteurs. Elle s'applique au territoire retenu et aux établissements labellisés ou partenaires de la Cité Éducative d'Arras. Elle ne se substitue pas aux dispositifs ou projets existants.

Cette charte est un engagement affirmé et partagé entre les professionnels, la collectivité et les partenaires concernés autour de valeurs communes :

- Favoriser et garantir pour chaque enfant et chaque jeune un parcours d'ambition et de réussite
- Permettre à chaque enfant et chaque jeune de bénéficier d'un parcours de santé coordonné et partagé, sécurisant son bien-être et son épanouissement
- Amener les enfants et les jeunes à être des acteurs citoyens de leur territoire, promouvoir l'adulte de demain.

Les partenaires de la Cité arrageoise veillent à favoriser l'équité et à promouvoir l'égalité. Dans ce domaine comme dans d'autres, les bonnes pratiques et l'innovation feront l'objet d'échanges et de valorisation.

Les engagements des signataires

Article 1 : TRANSMETTRE

- Les connaissances, les savoir-faire et les expériences aux enfants et aux jeunes à travers les actions variées proposées dans le cadre du projet,
- L'ambition de découverte (ouverture à de nouvelles activités, à de nouveaux espaces, à de nouveaux environnements...) et de réussite (éducative et professionnelle).

Article 2 : ACCOMPAGNER

- Les enfants et les jeunes dans la continuité de leur parcours, en particulier pendant les étapes de transition (maison/ crèche/école/collège/lycée/vie active), pour leur permettre d'être entendus et responsables,
- Les familles dans le plein exercice de leurs fonctions de premier éducateur,
- Les acteurs éducatifs dans le développement de leurs compétences et dans le partage/enrichissement mutuel de leurs expériences,
- De façon individualisée pour répondre aux fragilités de chacun (handicap, fracture numérique, barrière de la langue...).

Article 3 : RENDRE ACCESSIBLE

Le dispositif : en le faisant connaître auprès des bénéficiaires pour qu'ils se saisissent des actions proposées.

L'information : s'adapter aux différents publics pour communiquer (papier, numérique, rencontres de quartiers...).

Les pratiques (culture, sport, art, numérique) : en permettant aux enfants et aux jeunes d'élargir leurs horizons.

Les institutions : en les ouvrant à tous les publics (handicap, genres...) sans distinction et discrimination et en décroissant les pratiques professionnelles.

Les partenaires de la charte des valeurs partagées et d'engagement dans la Cité éducative arrageoise



Joël SURIG

Directeur académique

Franck BOULANJON

Sous-Préfet en charge de la cohésion sociale
Préfecture du Pas-de-Calais

Frédéric LETURQUE

Maire d'Arras

Structure partenaire

Nom :

Signature

